|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR****LES ESPÈCES****MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP13/Doc.2517 octobre 2019FrançaisOriginal : Anglais |

13ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020

Point 25 de l’ordre du jour

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L’ÉLABORATION D’UN ATLAS SUR**

 **LA MIGRATION ANIMALE**

 *(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé:

Ce document résume les progrès accomplis dans l’élaboration d’un atlas sur la migration des animaux, une activité comprise dans le programme de travail de la CMS 2018-2020.

Il est recommandé à la Conférence des Parties de prendre note des progrès réalisés et de soutenir la poursuite de l’élaboration de ces travaux.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L’ÉLABORATION D’UN ATLAS SUR

LA MIGRATION ANIMALE

Contexte

1. Lors de sa onzième réunion (Quito, 2014), la Conférence des Parties (COP) a défini l’élaboration d’un atlas sur la migration animale comme une activité à mener dans le cadre du programme de travail de la CMS pendant la période 2015-2017. La création de l’atlas était prévue comme une initiative à long terme, qui serait poursuivie également dans les périodes triennales futures et mise en œuvre selon une approche modulaire.
2. Bien que certaines actions aient déjà été entreprises au cours de la période triennale 2015-2017, la poursuite de l’élaboration d’un atlas a été incluse dans le programme de travail de la CMS pour 2018-2020 adopté par la COP12, en mentionnant particulièrement l’élaboration de deux modules : (i) un atlas sur la migration des mammifères d’Asie centrale, et ii) un atlas sur la migration des oiseaux dans la région Eurasie-Afrique. Ce dernier module est également mentionné dans la décision 12.91. *Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices* (voir également le document COP13/Doc.26.4.4 sur *Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices*).

Atlas des mammifères migrateurs de la région d’Asie centrale

1. La résolution 11.24 *L’Initiative sur les mammifères d’Asie centrale* (CAMI) a approuvé le concept de la CAMI et adopté un programme de travail détaillé, joint en annexe à la résolution. Elle a également adopté des *Directives pour traiter de l’impact des infrastructures linéaires sur les grands mammifères migrateurs d’Asie centrale*.
2. Lors d’un atelier de définition des priorités pour la CAMI en août 2016, coorganisé par la CMS et l’Académie internationale pour la conservation de la nature de l’Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN), avec le financement du ministère fédéral allemand de l’Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire), plusieurs projets prioritaires ont été définis et proposés pour bénéficier immédiatement d’un financement et d’une levée de fonds, afin de soutenir la mise en œuvre du programme de travail de la CAMI. Un financement du gouvernement suisse a soutenu l’élaboration d’un atlas des migrations pour les mammifères migrateurs dans la région de l’Asie centrale, en tant que contribution importante à la mise en œuvre de la CAMI.
3. La Wildlife Conservation Society (WCS) a dirigé l’élaboration de l’atlas. L’atlas a pour objectif de cartographier la répartition et les couloirs de déplacement des mammifères migrateurs, ainsi que les menaces provenant d’infrastructures linéaires, telles que les voies ferrées, les routes, les pipelines et les clôtures frontalières, dans l’ensemble de la région d’Asie centrale. Il présente la répartition de dix des espèces les plus concernées dans dix pays, ainsi que les infrastructures construites et planifiées. Ces informations aideront à informer et à influencer les décideurs plus efficacement, afin qu’ils prennent en compte les besoins des espèces migratrices lors de la construction et de la planification de telles infrastructures.
4. L’atlas a été achevé en 2019 et sera fourni à la COP13 sous la cote COP13/Inf.19. Des fonds sont actuellement recherchés pour continuellement mettre à jour, élargir et poursuivre l’élaboration de l’atlas afin de couvrir l’ensemble de la région CAMI, pour inclure les informations les plus précises et les plus récentes disponibles et pour transformer l’atlas en un outil Web interactif en ligne, afin d’en améliorer l’accessibilité et la convivialité.

Atlas sur la migration des oiseaux dans la région Eurasie-Afrique

1. Après la COP11, le Secrétariat a coopéré avec le président du Conseil scientifique et d’autres parties prenantes, afin d’établir un soutien pour cette initiative et d’élaborer un cadre de référence, ainsi qu’un concept de projet détaillé. Un concept, proposant d’élaborer un atlas sur la migration des oiseaux utilisant principalement comme source de données la banque de données de l’Union européenne sur le baguage des oiseaux (EURING), a été approuvé par le Comité de session du Conseil scientifique, lors de sa première réunion en 2016. Le gouvernement italien s’est engagé à verser 1 million d’euros, dans le cadre du programme de promotion des espèces migratrices, pour soutenir l’élaboration de ce module fondé sur les données d’EURING.
2. En mars 2018, le Secrétariat a signé un accord avec le ministère italien de l’Environnement et de la Protection des terres et de la mer et un accord de coopération de projet (PCA) avec l’Institut de recherche aviaire, agissant pour le compte d’EURING. Le projet est entré dans sa phase opérationnelle à la signature du PCA. Il devrait être achevé début 2021. Le document COP13/Inf. 20 contient des informations complémentaires concernant le projet et ses différentes composantes à l’intention de laCOP13.

Poursuite de l’élaboration de l’Atlas sur la migration des animaux

1. Afin de fournir un cadre cohérent pour l’élaboration de nouveaux modules de l’Atlas, le Secrétariat crée actuellement un concept pour l’Atlas mondial sur la migration des animaux, en s’appuyant sur l’expérience acquise et les outils analytiques élaborés dans les modules déjà réalisés. À cet effet, le Secrétariat a convoqué un atelier en marge de la 4e réunion du Comité de session du Conseil scientifique, auquel les membres du Comité de session, des observateurs et des partenaires intéressés par l’élaboration des modules actuels devraient participer.

Mesures recommandées

1. Il est recommandé à la Conférence des Parties de :
2. prendre note du présent rapport ;
3. soutenir la poursuite de l’élaboration et l’utilisation des modules en cours de création.